

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 6 septembre 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO-IMMUNES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO-IMMUNES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur FAUTREL Bruno (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suivant

Professeur SIBILIA Jean (PU/PH)

Professeur HACHULLA Eric (PU/PH)

Professeur COMBE Bernard (PU/PH)

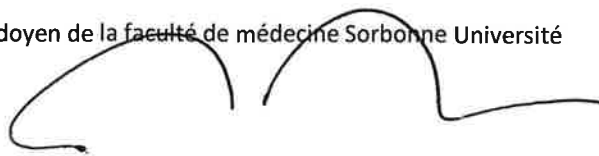
Professeur MARIETTE Xavier (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU